

# INSTITUT DE RECHERCHE EN DROITS HUMAINS (IRDH)

1044, avenue Kambove, Lubumbashi – Email : [info@irdh.co.za](mailto:info@irdh.co.za) – Téléphone 00243 85 110 34 09 – 00243 85 819 59 96  
[www.irdh.co.za](http://www.irdh.co.za) ; [info@irdh.co.za](mailto:info@irdh.co.za); [@irdh\\_officiel](https://twitter.com/irdh_officiel); [@tshiswaka5](https://twitter.com/tshiswaka5)

*Bulletin électronique numéro 098 du 27 Décembre 2017 / Information et éducation aux droits humains*

*Editeur responsable : Maître Tshiswaka Masoka Hubert*

## **AUX EGLISES DE REVEIL : ON NE PEUT ETRE NEUTRE DEVANT UNE SITUATION D'INJUSTICE.**

Au nom de la solidarité nationale, les églises de réveil devraient aussi, courageusement, joindre leur voix à cette énième demande du respect des valeurs humaines et droits fondamentaux de tous, lancée par le Comité Laïc de Coordination (CLC), le 31 décembre 2017. Comme dans « *la parabole du juge inique et de la veuve* », nulle confession ne peut prétendre à une certaine neutralité, devant une situation d'injustice généralisée et continue qui frappe toute la population congolaise, au profit d'un groupe de politiciens dont les mandats constitutionnels ont expirés depuis décembre 2016. (Luc 18.1-8)

En effet, il est de notoriété publique que les dirigeants sortants usent des subterfuges qui violent le droit des citoyens congolais de désigner librement des nouveaux gouvernants de leurs choix. Face à cet état des choses, le CLC appelle toutes les personnes, physiques et morales, de la RDC à se joindre à leur initiative pacifique.

IRDH estime que l'apport de la sagesse des Archibishops, Bishops, Pasteurs, Apôtres, Visionnaires, Représentants légaux et Diacres des églises de réveil pourrait faire fléchir la position des politiciens dont les mandats constitutionnels sont déjà arrivés à terme, afin qu'ils quittent pacifiquement le pouvoir. L'obstruction à l'unique mode d'alternance politique consacré par la Constitution crée une crise politique, sociale et économique qui ne laisse aucun autre choix, aux victimes priant au sein des églises de réveil, que de remplir leur devoir sacré de participer à la protection de l'Etat de droit consacrant la prééminence de la seule autorité de la loi sur tout le monde.

Il ne devrait y avoir l'ombre d'un seul doute que certaines églises afficheraient une certaine neutralité, devant notamment des tueries quotidiennes des Kivu, de la résurgence des milices au Kasai et au Katanga, le retour des épidémies et autres virus, le non-paiement des salaires des

fonctionnaires de l'Etat et agents des entreprises paraétatiques (GCM-SNCC-SOGETEL), la manipulation du pouvoir judiciaire, la corruption à grande échelle des parlementaires, les détournements impunis des deniers publics vers des paradis fiscaux.

IRDH rappelle qu'une marche pacifique est un droit fondamental garanti par des instruments juridiques internationaux dûment ratifiés et la Constitution de la RDC. Par conséquent, prendre ses distances, face à l'appel des victimes de la même situation que leurs fidèles, non seulement isolerait les églises de réveil, mais porterait aussi à croire que les chefs religieux privilégieraient leurs relations avec les dirigeants sortants, dans l'indifférence totale à la souffrance atroce de leurs fidèles. Pour les églises congolaises de la Diaspora, elles ne devraient pas donner l'impression qu'elles ne s'intéresseraient qu'aux dîmes et autres aspects financiers des œuvres de Dieu.